www.stdenissurrichelieu.com

Le Dionysien

Membre de : Association des plus beaux villages du Québec

129 avenue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0 • (450) 787-2244

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE VOL. 27, N° 10 • OCTOBRE 2023

En moyenne, un Québécois perd la vie chaque semaine dans un incendie de bâtiment.

Au Québec, 14 résidences sont endommagées quotidiennement par un incendie.

Saviez-vous que, vous avez moins de 3 minutes pour évacuer votre résidence en flammes.

ST-DENIS-SUR-RICHELIEU 18 1909 INCENDIE

Dans cette édition :

Services gouvernementaux 2
Organismes régionaux 2
Mot du maire 3
Avis de décès 3
Séance ordinaire du 5 septembre 4-11
Liste des déboursés 12
Parrainage civique 12
Avis public 13
Urbanisme 14
Services animaliers 15
Société d'histoire des Riches-Lieux 16
Bibliothèque 17
Sauvetage sécurité incendie 18-19
Âge d'Or 20
AFEAS 21
Communauté chrétienne 22
La Fabrique 23
Comptoir familial St-Denis 24
Loisirs 25
Dionyforme 26
Nos commerçants 27-43
Calendrier des collectes 44

À LA MAIRIE

Votre conseil municipal

Jean-Marc Bousquet
Maire
jmbousquet@msdsr.com

Douce Labelle
Siège #01
dlabelle@msdsr.com

Pierre-Luc Archambault
Siège #02
plarchambault@msdsr.com

François Richard
Siège #03
frichard@msdsr.com

Logan Loiseau
Siège #04
lloiseau@msdsr.com

François Berthiaume
Siège #05
fberthiaume@msdsr.com

Éric Lévesque
Siège #06
elevesque@msdsr.com

Bureau municipal:
Tél.: (450) 787-2244 • Téléc.: (450) 787-2635
Courriel: info@msdsr.com

Heures de bureau:
Lundi au jeudi:
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Directeur général et greffier-trésorier:
Yves Tanguay – Tél.: (450) 787-2244

Inspecteur municipal:
Jessica LeBouthillier – Tél.: (450) 787-2244

Conseillère en urbanisme et à la réglementation:
Janie Rondeau – Tél.: (450) 787-2244

Chef pompier: Robert Phaneuf
Tél.: (514) 235-1017 ou (450) 787-3839

Loisirs: Marylène Huard – Tél.: (450) 787-2712

Bibliothèque municipale :
Pascal Deslauriers – Tél.: (450) 787-2179

Dépôt légal: ISSN 1918-6274 – Imprimé au

Conception et impression du bulletin:
© Les Publications Municipales - 1 (877) 553-1955

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Bureau de poste
Lise Collin, maître de poste ..... (450) 787-3296

Centre de femmes L'essentielle.....(450) 467-3418

Centre de main d'oeuvre.....(450) 773-7481

Info-Crime.....1 (800) 771-1800

Ligne d'écoute
Aide-morale, Psycho.....1 (866) 277-3553

Xavier Barsalou-Duval
Député de Verchères les Patriotes .....(450) 652-4442

Police Informations
(Bureau St-Mathieu-de-Beloeil) .....(450) 536-0032

Police Urgence 310-4141

S.O.S. Violence Conjugale.....1 (800) 363-9010

Financement agricole Canada .....(450) 771-7080

URGENCE
Ambulance + Pompier.....911

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Bureau d'aide juridique.....(450) 778-6623

Bureau d'enregistrement
(propriétés) .....(450) 778-6632

CIAQ.....(450) 774-1141

CLD
Manon Roger.....1 (877) 464-4188 poste 2803

CLSC La Vallée des Patriotes.....1 (888) 261-7070

Communication Québec.....(514) 873-8989

Cour des petites créances .....(450) 778-6585

CSST.....1 (800) 668-2465

Direction de l'état civil.....1 (800) 567-3900

Hydro-Québec
(pannes) 1 (800) 790-2424

La Financière agricole du Québec.....(450) 778-6635

M.R.C. de la Vallée du Richelieu
(Mc Masterville).....(450) 464-0339

Protection de l'environnement.....1 (800) 561-1616

Protection du consommateur .....(514) 253-6556

Protection du territoire agricole 1 (800) 462-5341

Régie des Rentes du Québec.....(514) 873-2433

Services Animalier de la Vallée du Richelieu.....(450) 813-7381

Société de l'assurance automobile du Québec.....1 (800) 361-7620

Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas.....(450) 464-5505

Ministère des transports.....(450) 655-1317

ORGANISMES RÉGIONAUX

A.F.E.A.S. Saint-Denis.....(450) 787-3407
• Antonia Létourneau

A.I.B.R. (Aqueduc inter-municipal).....(450) 787-2101
• Luc Brouillette, directeur général

Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska 1 (855) 681-8556

Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe
• Nathalie-Lise Giguère, dir. gén. . ....(450) 787-3026

Centre d'Action Bénévole de la Vallée du Richelieu.....(450) 467-9373

Chalet des loisirs (patinoire) .....(450) 787-2422

Club de l'Âge d'Or Inc......(450) 787-2109
• Monique St-Michel

Commission Scolaire des Patriotes.....1 (877) 449-2919

Commission Scolaire Riverside .....(450) 672-4010

Coopérative Aide Atout ..... (450) 446-2108

Diony Forme .....(450) 909-0909
• Bernard Tardif, président

École Saint-Denis.....(450) 645-2360

Fête du vieux marché.....(450) 787-3939
• Lyne Ross

Fondation Saint-Denis-sur-Richelieu.....(514) 591-3693
• François Richard, président

H.L.M......(450) 774-5188, poste 34
• Jean-Claude Ladouceur, Directeur général

Info-Collectes (Récupération).....1 (844) 722-4636

Jumelage Chastre-St-Denis.....(450) 787-2244

Les Persévérants.....(450) 787-2109
• Monique St-Michel

Les petits Dyno Denis (garderie).....(450) 787-3513

Maison Nationale des Patriotes
• Christine Devey ..... (450) 787-3623

M.A.P.A.Q. 1 (866) 822-2140

Meublétout.....(450) 464-7888

Presbytère.....(450) 787-2020

Salle du conseil.....(450) 787-3311

Société d'histoire des riches-lieux .....(450) 787-9719
• Guy Archambault

Transport adapté.....(450) 774-8810

U.P.A. Vallée du Richelieu .....(450) 774-9154
• Charles Boulerice, président

Villa Saint-Denis.....(450) 774-6189
• André Charron, sec. gén.

MOT DU MAIRE

Fête de l'Halloween

Nous souhaitons à tous une joyeuse Halloween le mardi 31 octobre prochain. Certaines activités auront lieu au parc des Patriotes dès 17 h. Vous trouverez les détails de cette fête à la section «Loisirs et vie communautaire» de ce journal.

Octobre - Fête des récoltes

Notre municipalité est composée de terres agricoles et de boisés à 99 % de son territoire. Célébrons cette terre dont nous récoltons actuellement ses fruits. Merci à ceux qui sèment et récoltent afin de nous nourrir. Le lundi 9 octobre, célébrons la Fête des récoltes!

Semaine de prévention des incendies

Du 8 au 14 octobre, c'est la semaine de prévention des incendies. Nous voulons dire, haut et fort, un gros merci à tous ceux qui chaque jour assurent notre sécurité.

Jean-Marc Bousquet, maire

AVIS DE DÉCÈS

Remerciements
Gilles St-Pierre

Les familles St-Pierre et Roths remercient sincèrement toutes les personnes qui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de Gilles St-Pierre survenu le 7 juin 2023 à l'âge de 78 ans, soit par offrandes de messe, visite, dons, assistance aux funérailles ou toute autre façon que ce soit.

Les personnes qui ont omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

S.S.I. ST-DENIS-SUR-RICHELIEU

FEUILLE D'AUTOMNE

Vous savez lorsque vous courez autour de votre tas de feuilles en feu pour éviter la fumée, qui vous incommode.
Mais que vos voisins eux ne peuvent pas l'éviter et que la visibilité de la voie de circulation est bloquée.

C'est pourquoi dans le règlement incendie, un article est prévu pour cette situation.

RÈGLEMENT INCENDIE 9.2.
il est interdit de maintenir un feu lorsque la fumée qu'il dégage nuit aux occupants des propriétés avoisinantes ou à la circulation.

ALTERNATIVE POSSIBLE

Profiter à la place de la collecte des feuilles de la municipalité.

Les 16, 30 octobre et les 13, 27 novembre 2023 ont lieu la collecte des feuilles et chaume.

Utilisez des sacs de papier recyclé, les sacs de plastique transparent ou orange biodégradables ou encore une poubelle d'une capacité maximale de 100 litres avec deux poignées et un couvercle étanche.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Province de Québec
Municipalité régionale de comté
de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint Denis sur Richelieu tenue le mardi 5 septembre à 19 h 30 dans la salle du conseil, située au 275, rue Nelson conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle sont présent.e.s :

Madame la conseillère : Douce Labelle

Messieurs les conseillers : Pierre-Luc Archambault
Éric Lévesque
Logan Loiseau
François Richard
François Berthiaume

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Monsieur Jean Marc Bousquet.

Monsieur Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.1 Suivi du maire et période de questions

Le maire fait un suivi sur certains dossiers et invite les personnes présentes à formuler leurs questions..

2 Administration générale

2023-09-202

2.1 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Archambault
APPUYÉ PAR François Richard

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel qu'il est présenté ci-dessous :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1 Suivi du maire et période de questions

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Approbation – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 7 août 2023

2.3 Approbation – Liste des comptes à payer du mois d'août 2023

2.4 Achat – Logiciel pour la gestion des actifs municipaux

2.5 Adjudication – Mandat pour l'audit des états financiers de la municipalité pour les années 2023-2024-2025

2.6 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

2.7 Remerciement aux bénévoles de la municipalité de Sainte-Victoire pour leur implication dans l'organisation du tournoi annuel de soccer de la ligue des Patriotes

2.8 Demande d'aide financière de l'organisme La Clé sur la porte Maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

2.9 Adjudication – Mandat pour la réalisation d'une politique salariale

3. Sécurité publique

3.1 Demande au ministère des Transports et de Mobilité durable du gouvernement du Québec – Lignes doubles sur la route 133

3.2 Projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 – Plan de mise en œuvre : volet rural

4. Transport/Travaux publics

S.O.

5. Hygiène du milieu

S.O.

6. Santé et bien-être

S.O.

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Demande de permis dans le cadre du PIIA visant le 989, chemin des Patriotes

7.2 Demande de permis dans le cadre du PIIA visant le 857, chemin des Patriotes

7.3 Demande de permis dans le cadre du PIIA visant le 545, chemin des Patriotes

7.4 Demande de dérogation mineure visant le 129, avenue Yamaska et le 275, rue Nelson

7.5 Adoption du règlement 2023-R-299 sur les animaux

7.6 Adoption du règlement 2023—R-300 Amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 2011-R-194 d'intégrer des dispositions pour la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

7.7 Adoption du règlement 2023-R-301 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble

7.8 Adoption du règlement 2023-R-302 concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme

7.9 Avis de motion – règlement 2023-R-303 amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

7.10 Adoption du premier projet de règlement 2023-R-303 amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

7.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-R-304 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et certificat 2011-R-198 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

7.12 Avis de motion – règlement 2023-R-305 amendant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-R-285 afin d'assujettir l'installation de certaines clôtures et d'ajuster le règlement en fonction du règlement régissant la démolition d'immeubles

7.13 Adoption du projet de règlement 2023-R-305 amendant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-R-285 afin d'assujettir l'installation de certaines clôtures et d'ajuster le règlement en fonction du règlement régissant la démolition d'immeubles

8. Loisirs et culture

8.1 Adjudication – Mandat pour la mise à jour du concept d'aménagement du parc des loisirs

9. Affaires diverses

S.O.

10. Période de questions

11. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s

2023-09-203
2.2 Approbation - Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 août 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR Logan Loiseau
APPUYÉ PAR François Berthiaume

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal précité, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s

2023-09-204
2.3 Approbation – Liste des comptes à payer du mois d'août 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes à payer au 31 août 2023 et qu'il y a lieu de les approuver;

IL EST PROPOSÉ PAR Douce Labelle
APPUYÉ PAR François Richard

ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 31 août 2023 totalisant 284 423.58 $, catégorisée de la manière suivante :

Fournisseur à payer par dépôts directs	P2300041 à P2300075	196 934,96 $
Fournisseur à payer par chèques	C2300028 à C2300044	1 995,95 $
Fournisseur à payer par prélèvement	L2300013 à L2300027	28 074,63 $
Salaire à payer		57 418,04 $
Total		284 423,58 $

D'AUTORISER le greffier-trésorier à procéder au paiement des comptes à payer au 31 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s

2023-09-205
2.4 Achat – Logiciel pour la gestion des actifs municipaux

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'achat d'un logiciel pour gérer ses actifs municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs de logiciel reconnu dans le secteur municipal pour la gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions comparables et qui inclut l'achat du logiciel, sa mise en place, sa configuration, la formation et une banque de 150 heures pour l'analyse des données et leur conversion, vectorisation, traitement et collecte et mise à jour;

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
Azimut	35 939,20 $
K2 Géospatial	47 759,15 $

IL EST PROPOSÉ PAR Logan Loiseau
APPUYÉ PAR Pierre-Luc Archambault

ET RÉSOLU

D'ACCORDER au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Azimut le contrat d'achat du logiciel Gonet pour un montant de 35 939,20 $ taxes incluses et que ce montant soit affecté au montant reçu de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-206
2.5 Adjudication – Mandat pour l'audit des états financiers de la municipalité pour les années 2023-2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité doit faire auditer les états financiers de la municipalité chaque année;

ATTENDU QUE pour ce faire la municipalité doit s'adjoindre les services d'une firme comptable pour le processus de fin d'année;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de Daniel Tétreault, CPA inc. pour les audits financiers des années 2023, 2024 et 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR François Richard
APPUYÉ PAR François Berthiaume

ET RÉSOLU

D'ACCORDER le mandat pour l'audit financier annuel au service comptable Daniel Tétreault, CPA inc. pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 aux montants suivants :

Audit des états financiers de l'année 2023 :
14 659,31 $ taxes incluses

Audit des états financiers de l'année 2024 :
15 234,19 $ taxes incluses

Audit des états financiers de l'année 2025 :
15 809,06 $ taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-207
2.6 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Archambault
APPUYÉ PAR François Richard

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député provincial de Borduas et ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, au député fédéral de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères, M. Xavier Barsalou-Duval, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération Canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-208
2.7 Remerciement aux bénévoles de la municipalité de Sainte-Victoire pour leur implication dans l'organisation du tournoi annuel de soccer de la ligue des Patriotes

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Archambault donne une motion de félicitations à tous les bénévoles de la municipalité de Sainte-Victoire qui se sont impliqués dans l'organisation du tournoi annuel de soccer qui s'est déroulé le 19 et 20 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-209
2.8 Demande d'aide financière de l'organisme La Clé sur la porte – Maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'aide financière reçue de l'organisme La Clé sur la porte au cours des dernières semaines et a procédé à l'analyse de celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Archambault
APPUYÉ PAR Douce Labelle

ET RÉSOLU

DE VERSER une aide financière de 500 $ à l'organisme La Clé sur la porte pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-210
2.9 Adjudication – Mandat pour la réalisation d'une politique salariale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu désire réaliser un projet de politique salariale au sein de son administration municipale;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service pour l'octroi d'un mandat pour l'analyse, l'élaboration et validation de la structure salariale;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Archambault
APPUYÉ PAR François Richard

ET RÉSOLU

D'OCTROYER un mandat de 50 heures à la Fédération québécoise des municipalités pour l'analyse, l'élaboration et validation de la structure salariale au sein de son organisation au montant maximum de 7 760,81 taxes incluses selon la grille tarifaire de 135 $ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

3. Sécurité publique

2023-09-211
3.1 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du gouvernement du Québec – Ligne double sur la route 133

ATTENDU l'importante problématique de la vitesse excessive sur la route 133 à la hauteur à l'endroit où la zone passe de 50 km/h à 90 km/h;

ATTENDU l'augmentation des dangers lors des excès de vitesse surtout lors des dépassements;

ATTENDU les frais minimes qu'exigerait la modification de la signalisation routière par des lignes doubles à la sortie sud de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu sur la route 133;

IL EST PROPOSÉ PAR François Berthiaume
APPUYÉ PAR François Richard

ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Transports et de la Mobilité durable du gouvernement du Québec de procéder à la modification de la signalisation routière par le marquage d'une ligne double à la sortie sud de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu sur la route 133 et ce jusqu'à la limite de 90 km/h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-212
3.2 Projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 – Plan de mise en œuvre : volet rural

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a déclaré, par l'adoption de la résolution numéro 21-11-374, son intention de débuter la révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (SCRI) révisé 2017-2022, conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), ci-après « LSI »;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du Schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE les activités et les mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 15 et 16 de la LSI, chaque municipalité concernée doit donner son avis sur les propositions de la MRCVR en mentionnant les impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

ATTENDU QU'À cet effet et dans un esprit de collaboration, la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu désire soumettre son avis dans le cadre du processus de révision du SCRI en cours quant aux réalités rurales rencontrées sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité demande à la MRCVR que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie propose un deuxième volet afin que la réalité des municipalités rurales soit identifiée dans ledit SCRI, et ce, dans le but d'atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR François Berthiaume
APPUYÉ PAR Pierre-Luc Archambault

ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la MRC de La Vallée-du-Richelieu que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie présente des objectifs atteignables via l'intégration d'un second volet pour les municipalités rurales.

Et que le Plan de mise en œuvre s'y rattachant prévoit des actions en lien avec les objectifs de ce volet pour les municipalités rurales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

4. Transport / Travaux publics

S.O.

5. Hygiène du milieu

S.O.

6. Santé et bien-être

S.O.

7. Aménagement, urbanisme et développement

2023-09-213
7.1 Demande de permis dans le cadre du PIIA visant le 989, chemin des Patriotes

ATTENDU QUE le projet de rénovation est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE la résidence ne fait pas partie de l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE l'utilisation de la tôle est favorisée;

ATTENDU QUE le matériel choisi ainsi que sa couleur s'intègrent harmonieusement au bâtiment existant ainsi qu'avec le voisinage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande lors de la réunion tenue le 15 août 2023 et recommande au Conseil d'accepter le projet tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR Logan Loiseau,
APPUYÉ PAR François Richard,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet de rénovation tel que présenté, soit le remplacement du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte par de la tôle de la compagnie Idéal revêtement, du profilé Ameri-Cana et de la couleur fusain.

Le tout, tel que les documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme le 15 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-214
7.2 Demande de permis dans le cadre du PIIA visant le 857, chemin des Patriotes

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement et de rénovation est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE les modifications demandées n'entraînent pas de discontinuité dans la trame urbaine existante;

ATTENDU QUE les modifications demandées permettent que le projet s'insère harmonieusement au cadre bâti;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas pour effet de déséquilibrer l'apparence et la volumétrie du bâtiment d'origine;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande lors de la réunion tenue le 15 août 2023 et recommande au Conseil d'accepter le projet tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR Logan Loiseau,
APPUYÉ PAR François Richard,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les modifications apportées au projet approuvé tel que présenté, soit de :

- Modifier la forme de toit de sorte que les toitures des agrandissements seront des pignons inversés au toit existant;
- Modifier l'avant-toit au-dessus du balcon avant (pente du toit plus importante et motif différent de fermes de toit décoratives) ;
- Installer une seule fenêtre sur la section à droite et remplacer la fenêtre de la section de gauche par deux fenêtres (modèle indiqué au plan) ;
- Peindre le soffite et le fascia en noir (plutôt que les remplacer) ;
- Ajout d'un élément en aluminium noir entre les deux agrandissements (fer forgé plutôt qu'aluminium)
- Remplacer la pierre prévue en façade par de la pierre vissée Maibec Accenta modèle Katherine couleur Moorecrest ;
- Remplacer le modèle de la porte avant par celui indiqué au plan ;
- Peinture du revêtement existant de couleur blanche (imposé par l'approbation l'an dernier).

Le tout, tel que les documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme le 15 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-215
7.3 Demande de permis dans le cadre du PIIA visant le 545, chemin des Patriotes

ATTENDU QUE le projet de rénovation est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QU'il s'agit d'une résidence centenaire située dans un ensemble de résidences aux caractéristiques semblables;

ATTENDU QUE toutes les résidences voisines sont revêtues d'un revêtement de lattes horizontales;

ATTENDU QUE la mise en place d'un nouveau revêtement mural doit reproduire la disposition de celui d'origine et que l'installation de la pierre proposée ne respecte pas ce critère;

ATTENDU QUE la couleur choisie pour la pierre est très foncée en comparaison avec les résidences voisines;

ATTENDU QUE l'ajout de pierre sur cette résidence ne constituerait pas une image d'ensemble harmonieuse du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande lors de la réunion tenue le 15 août 2023 et recommande au Conseil de refuser le projet tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR Logan Loiseau,
APPUYÉ PAR François Richard,

ET RÉSOLU

DE REFUSER le projet de rénovation tel que présenté pour les raisons évoquées précédemment

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-216
7.4 Demande de dérogation mineure visant le 129, avenue Yamaska et le 275, rue Nelson

ATTENDU QUE la Municipalité dépose une demande de dérogation mineure dans le but d'installer une clôture en cour avant d'une hauteur d'environ 1,83 mètre afin de sécuriser deux génératrices alors que la réglementation prescrit une hauteur maximale de 1,2 mètre;

ATTENDU QU'il est impossible d'implanter les clôtures à l'extérieur d'une cour avant sur les deux propriétés visées;

ATTENDU QU'il serait inutile d'installer une clôture qui respecterait la hauteur maximale autorisée puisqu'elles permettraient un accès aux équipements qu'elle a pour but de rendre sécuritaire;

ATTENDU QU'à eux seuls, ces deux arguments décrivent un préjudice sérieux;

ATTENDU QUE les clôtures ne devraient pas nuire aux voisinages en fonction de leur implantation;

ATTENDU QUE la localisation choisie est celle de moindre impact en regard du bien-être général lorsqu'on envisage l'impact visuel et le bruit pour le voisinage;

ATTENDU QUE la dérogation demandée est mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande lors de la réunion tenue le 15 août 2023 et recommande au Conseil d'accorder la dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public paru sur le site internet de la Municipalité et sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal le 16 août 2023 informant toutes personnes intéressées de la possibilité de se faire entendre en regard de cette demande lors de la présente séance ordinaire du 5 septembre 2023 ;

ATTENDU QU'aucun intéressé ne souhaitait s'exprimer à l'égard de cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR Logan Loiseau,
APPUYÉ PAR Douce Labelle,

ET RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure, soit permettre l'implantation d'une clôture en maille de fer d'environ 1,83 mètre en cour avant au 129, avenue Yamaska et au 275, rue Nelson, à la condition

que la couleur de la clôture soit choisie en fonction de la meilleure intégration au milieu, que des lattes intimités soient insérées pour dissimuler les équipements et que des arbustes soient plantés pour dissimuler davantage l'installation, si l'espace disponible le permet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-217
7.5 Adoption du règlement 2023-R-299 sur les animaux

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de réviser le règlement sur les chiens afin d'élargir la gestion aux animaux de façon plus générale ;

ATTENDU QUE les articles 6, 59, 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) prévoient les compétences des municipalités à l'égard de la gestion animalière sur son territoire ;

ATTENDU les articles 455 et 492 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) et le décret 1162-2019 édictant le règlement d'application de cette Loi ;

ATTENDU la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, c. B-3.1) ;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu ;

ATTENDU la situation des éclosions de la grippe aviaire à l'échelle mondiale, mais particulièrement importantes sur le territoire Québécois;

ATTENDU QUE le Conseil municipal étudie la possibilité de mettre en place un projet pilote sur la garde de poule en milieu urbain qui pourrait être en vigueur à partir de l'an prochain;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 7 août 2023 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Lévesque
APPUYÉ PAR François Berthiaume

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-R-299 sur les animaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

2023-09-218
7.6 Adoption du règlement 2023-R-300 Amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 2011-R-194 d'intégrer des dispositions pour la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à une municipalité de modifier son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il ne reste qu'un secteur à développer à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et qu'il est souhaitable de gérer son aménagement à l'aide d'un outil plus flexible que le règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le processus d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble permet d'engager le dialogue entre les propriétaires d'un secteur et la Municipalité afin d'en arriver à un consensus quant au développement prévu et de respecter certains critères importants pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE la mise en application d'un tel règlement nécessite la mise à jour de l'outil de planification qu'est le plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 7 août 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 août 2023 et qu'aucune modification n'a été apportée à la suite de l'adoption;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a eu lieu le 5 septembre 2023, conformément à la Loi et et que le Conseil municipal a répondu aux questions et entendu les commentaires des citoyens présents lors de cette assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Lévesque
APPUYÉ PAR Logan Loiseau

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement intitulé « Règlement numéro 2023-R-300 amendant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 2011-R-194 afin d'intégrer des dispositions pour la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-219
7.7 Adoption du règlement 2023-R-301 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble

ATTENDU les pouvoirs accordés par les articles 145.9 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant d'exiger dans une zone, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement de l'ensemble de cette zone;

ATTENDU QU'il ne reste qu'un secteur à développer à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et que celui-ci assure le lien entre des rues existantes et construites;

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble favorise une démarche plus souple, basée sur des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation plutôt que sur des normes strictes;

ATTENDU QUE le processus d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble permet d'engager le dialogue entre les propriétaires concernés et la Municipalité dans le but d'en arriver à un consensus quant au développement prévu dans le secteur d'expansion urbaine et de respecter certains critères importants pour la Municipalité;

ATTENDU QU'il est opportun d'utiliser ce type de règlement discrétionnaire afin de s'assurer que le développement de ce secteur soit harmonieux par rapport aux secteurs construits;

ATTENDU QUE cet outil permet aussi de gérer des éléments du futur développement qui sont autrement difficile à régir, comme par exemple la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la création d'un comité consultatif d'urbanisme conformément à la Loi il y a plusieurs années;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 7 août 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 août 2023 et qu'aucune modification n'a été apportée à la suite de l'adoption;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a eu lieu le 5 septembre 2023, conformément à la Loi et et que le Conseil municipal a répondu aux questions et entendu les commentaires des citoyens présents lors de cette assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Lévesque
APPUYÉ PAR François Berthiaume

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement intitulé « Règlement numéro 2023-R-301 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

2023-09-220
7.8 Adoption du règlement 2023-R-302 concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a des pouvoirs de tarification en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun d'imposer un tarif lorsqu'un contribuable souhaite que la Municipalité apporte des modifications à sa réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 7 août 2023 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Lévesque
APPUYÉ PAR François Richard

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-R-302 concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

2023-09-221
7.9 Avis de motion – Règlement 2023-R-303 amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Avis de motion est donné par le conseiller François Richard, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2023-R-303 amendant le règlement de zonage numéro 2011-R-195 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications au règlement de zonage afin d'ajuster plusieurs dispositions réglementaires en lien avec les choix réalisés dans le cadre de la refonte du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ainsi, les dispositions relatives aux clôtures, muret et haies et la section sur l'affichage sont complètement revues. À cet effet, le chapitre sur les définitions est modifié en remplaçant, ajoutant ou abrogeant certaines définitions et une zone est créée pour les lots occupés par des usages autres qu'agricole près du périmètre d'urbanisation sur la route 137 afin de tenir compte de leur localisation dans le cadre des normes d'affichage. Les dispositions relatives au bâtiment accessoire et usage complémentaire sont modifiés afin de retirer les dispositions relatives aux revêtements extérieurs à caractère qualitatives et la distance à respecter entre un arbre, un arbuste, une clôture, un muret ou une haie et les équipements de services publics est modifiée afin de concorder avec la distance prescrite dans un autre règlement.

2023-09-222
7.10 Adoption du premier projet de règlement 2023-R-303 amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé certains choix lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui ont un impact sur la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE plusieurs problématiques ont été soulevées lors de cette démarche et qu'il est opportun de modifier, entre autres, le règlement de zonage afin d'améliorer la compréhension et l'interprétation des normes concernées ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 5 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR François Richard
APPUYÉ PAR Douce Labelle

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-R-303 amendant le règlement de zonage numéro 2011-R-195 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

DE TENIR une assemblée de consultation le 25 septembre 2023, conformément à l'avis public qui sera publié, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

2023-09-223
7.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-R-304 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et certificat

2011-R-198 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller François Richard, à l'effet qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente relativement à la modification du règlement relatif à l'émission des permis et certificats 2011-R-198 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le conseiller François Richard dépose une copie du projet de règlement 2023-R-304 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et certificat 2011-R-198 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2023-09-224
7.12 Avis de motion – règlement 2023-R-305 amendant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-R-285 afin d'assujettir l'installation de certaines clôtures et d'ajuster le règlement en fonction du règlement régissant la démolition d'immeubles

Avis de motion est donné par la conseillère Douce Labelle, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2023-R-305 amendant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-R-285 afin d'assujettir l'installation de certaines clôtures et d'ajuster le règlement en fonction du règlement régissant la démolition d'immeubles

L'objet de ce règlement est d'assujettir l'installation ou le remplacement des clôtures qui nécessitent un permis à l'approbation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ainsi, des objectifs et des critères seront ajoutés afin de juger de ces projets. De plus, le règlement est modifié afin de tenir compte de l'obligation d'assujettir la démolition totale ou partielle des bâtiments d'intérêt patrimonial au règlement de démolition en vigueur sur le territoire. Ainsi, ces démolitions ne seront plus assujetties au PIIA.

2023-09-225
7.13 Adoption du projet de règlement 2023-R-305 amendant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-R-285 afin d'assujettir l'installation de certaines clôtures et d'ajuster le règlement en fonction du règlement régissant la démolition d'immeubles

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté un règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assujettir l'installation de certaines clôtures au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a modifié la loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'imposer l'adoption d'un règlement régissant la démolition des immeubles patrimoniaux identifiés à l'inventaire des MRC et que nous devons donc modifier les interventions assujetties au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 5 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Douce Labelle,
APPUYÉ PAR Pierre-Luc Archambault

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-R-305 amendant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-R-285 afin d'assujettir l'installation de certaines clôtures et d'ajuster le règlement en fonction du règlement régissant la démolition d'immeubles ».

DE TENIR une assemblée de consultation le 25 septembre 2023, conformément à l'avis public qui sera publié, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisirs et culture

2023-09-226
8.1 Adjudication – Mandat pour la mise à jour du concept d'aménagement du parc des loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu désire mettre à jour le concept d'aménagement du parc des loisirs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service pour l'octroi d'un mandat de cette mise à jour;

IL EST PROPOSÉ PAR François Richard
APPUYÉ PAR Pierre-Luc Archambault

ET RÉSOLU

D'OCTROYER un mandat à Concept Design ETC. au montant de 929,57 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

9. Affaires diverses

S.O.

10. Période de questions

Une période de questions est tenue conformément à la loi.

2023-09-227

11. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR François Richard
APPUYÉ PAR Logan Loiseau

ET RÉSOLU

DE LEVER la séance à 20 h 33.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ères présent.e.s.

Le directeur général et greffier-trésorier, Yves Tanguay	Le président de la séance, Jean-Marc Bousquet maire

LISTE DES DÉBOURSÉS EN SEPTEMBRE 2023

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
AGISKA COOPERATIVE	242.93
ASS. DES GEST. EN SÉC INCENDIE ET CIVIL	344.93
BERNARD TARDIF	160.95
BUROPRO CITATION	647.52
CARDIO CHOC	570.28
CAYER AVOCATS	2,120.54
CLAUDE JOYAL INC.	1,493.61
DANIEL DUCHESNE	240.00
DARVEAU ET ASSOCIÉ, HUISSIERS DE JUSTICE	103.02
EXCAVATION JONDA INC.	94,595.87
FQM ASSURANCES INC.	7.63
FÊTE DU VIEUX MARCHÉ	448.40
GARAGE GUY LEBLANC INC.	181.83
GROUPE MASKA INC.	264.98
INFO PAGE INC.	125.21
JESSICA LEBOUTHILLER	284.50
KÉOS SERVICE MOBILE INC.	660.99
LAGANIÈRE MINI-MOTEUR	96.59
LE CODE DUCHARME INC.	523.14
LES ENTREPRISES C-VAC INC.	359.30
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	99,294.45
LIBRAIRIE L'INTRIGUE	926.89
MAISON NATIONALE DES PATRIOTES	225.00
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	3,951.60
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE	6,520.29
NSLONE INFORMATIQUE	481.10
PÉTROLES O. ARCHAMBAULT ET FILS INC.	743.75
R. BAZINET ET FILS LTEE	673.17
RÉGIE DE L'A.I.B.R.	211,312.04
SANIVAC	862.32
SERRURIER FABRIS (1993) INC.	500.14
SERVICE MATREC / GFL ENVIRONMENTAL INC.	820.92
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	107.59
STE SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES	414.14
SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	178.42
VILLE DE SAINT-OURS	525.00
WILLIAM BILODEAU	1,040.00
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS	**432,049.04**

ALAIN MORIN	50.00
ANDRÉ LEBOEUF	116.76
DANIELLE GRANDBOIS	75.00
ELIANE MORIN	225.00
FERME LAIT GAUDETTE INC	925.81
FERME REVINOIT INC.	3,909.15
FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE	500.00
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	25.00
GILBERT GAUDETTE	293.40
ISABELLE GAGNÉ	50.00
JEAN BERGOGNE	74.52
MARYSE BROUILLARD	127.45
MAXIME GALLANT	75.00
MINISTRE DES FINANCES	186,413.00
MINISTRE DES FINANCES	2,500.00
NATHAN GILBERT	475.48
PIERRE-OLIVIER BOUSQUET	568.94
REMY JUSSAUME	50.00
RÉGIE INT. SERV. ANIMALIERS VALLÉE-DU-RI	3,229.25
SOCIÉTÉ CANADIEN DES POSTES	319.51
STEPHANE MALLET	360.37
STÉPHANIE BOUCHARD	150.00
SÉBASTIEN PLANTE	75.00
TOTAL DES CHÈQUES	**200,588.64**
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DAS)	17,954.27
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (DAS)	6,838.00
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	2,870.72
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1,721.10
ENERGIR, S.E.C.	21.59
BELL MOBILITÉ INC.	196.37
VIDÉOTRON	235.49
VIDÉOTRON	267.36
HYDRO-QUÉBEC	968.77
HYDRO-QUÉBEC	930.98
VISA DESJARDINS	507.07
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	**32,511.72**
SALAIRES VERSÉS DANS LE MOIS	40,779.22
TOTAL	**705,928.62**

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu est un organisme à but non lucratif favorisant l'inclusion et l'intégration sociale de personnes présentant un trouble du développement intellectuel, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme offre également des activités régulières pour soutenir ses membres en attente d'être parrainés.

Vous souhaitez partager vos intérêts et passions, prendre le temps de vivre, que ce soit en allant prendre un café, visiter un musée, voir un film, pratiquer un sport ou un art que vous aimez, pourquoi pas le faire avec un ami? Nous pouvons vous jumeler avec une personne ayant des intérêts semblables aux vôtres ou une personne désirant faire de nouvelles découvertes. Vous pouvez également vous joindre à nos activités régulières.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous en téléphonant
au (450) 464-5325 ou par courriel à info@pcvr.ca

Site web : www.pcvr.ca

Isabelle Goulet, conseillère • Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – (450) 464-5325

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

Association des plus beaux villages du Québec

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUMRELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-R-303 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS vous est donné que lors d'une séance régulière tenue le 2 octobre 2023, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 2023-R-303 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin de tenir compte des choix réalisés lors de la refonte complète du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications au règlement de zonage afin d'ajuster plusieurs dispositions réglementaires en lien avec les choix réalisés dans le cadre de la refonte du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ainsi, les dispositions relatives aux clôtures, muret et haies et la section sur l'affichage sont complètement revues. À cet effet, le chapitre sur les définitions est modifié en remplaçant, ajoutant ou abrogeant certaines définitions et une zone est créée pour les lots occupés par des usages autres qu'agricole près du périmètre d'urbanisation sur la route 137 afin de tenir compte de leur localisation dans le cadre des normes d'affichage. Les dispositions relatives aux bâtiments accessoires et usages complémentaires sont modifiés afin de retirer les dispositions relatives aux revêtements extérieurs à caractère qualitatives et la distance à respecter entre un arbre, un arbuste, une clôture, un muret ou une haie et les équipements de services publics est modifiée afin de concorder avec la distance prescrite dans un autre règlement.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Voici les zones d'où peut provenir une demande en fonction de la disposition visée:

a) Article 3 et 4: A-15, A-24 et A-27;

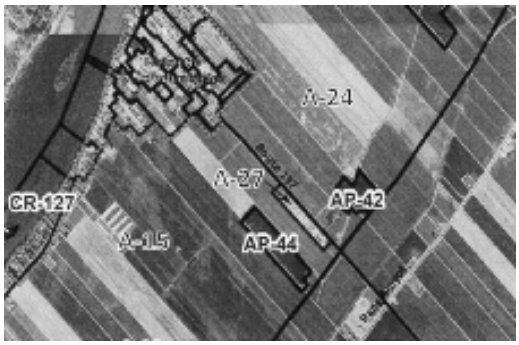

b) Article 7 et 18 : tout le territoire;

Les autres articles du règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Bureau municipal au plus tard le 11 octobre 2023;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toute personne intéressée peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes ont le droit de signer une telle demande. Le second projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité dans la section Avis publics et règlements et pour toutes questions, contactez Janie Rondeau, conseillère en urbanisme et à la réglementation par courriel au urbanisme@msdsr.com ou par téléphone au 450-787-2244 poste 4.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 3 OCTOBRE 2023

Yves Tanguay, directeur général et greffier--trésorier

AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS?

Il est nécessaire d'obtenir un permis du service de l'inspection pour tous projets tant intérieurs qu'extérieurs tels que : **construction, agrandissement, rénovation, démolition, installation sanitaire, coupe d'arbre(s) de même que pour l'obtention d'un certificat de changement d'usage.** Il est fortement recommandé de rencontrer l'inspecteur municipal afin de lui présenter le projet et de s'assurer qu'il est conforme à la réglementation en vigueur.

La demande de permis comprenant tous les documents demandés est disponible sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal. Suite à la réception de la demande complétée et accompagnée de tous les documents requis. L'inspecteur municipal l'analysera et confirmera sa recevabilité.

Après que la demande ait été réputée complète et conforme, le certificat sera émis dans les 30 jours suivants ou 45 jours dans le cas d'un PIIA ou d'une dérogation mineure.

Les travaux ne peuvent débuter avant la délivrance du permis par la Municipalité.

Amende minimale de 300 $ en cas d'infraction

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec l'inspecteur en bâtiments et en environnement (450) 787-2244, poste 2 – inspection@msdr.com

Dates à retenir pour l'hiver !

1er NOVEMBRE AU 1er AVRIL

ENTRE MINUIT ET 6H00

1er NOVEMBRE AU 15 AVRIL

Quelques rappels :

Installation des clôtures à neige et des abris temporaires **à plus de 2 mètres** de l'emprise de la rue ou du trottoir.

L'abri temporaire ne peut **pas excéder 4 mètres de hauteur**, et doit être installé dans l'allée de stationnement.

Pour toutes questions, contactez le 450-787-224 poste 2 ou inspection@msdsr.com

J' St-Denis

RÉGIE INTERMUNICIPALE
SERVICES ANIMALIERS
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

JE *l'aime*, JE *l'enregistre*, C'EST LA *loi* !

NOS ANIMAUX NOUS PORTENT UN AMOUR INCONDITIONNEL, NOUS LEUR DEVONS D'ASSURER LEUR SÉCURITÉ ET D'ASSUMER NOS RESPONSABILITÉS.

RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF AUX ANIMAUX

Consultez le site internet de votre municipalité pour les règlements relatifs aux animaux

En cas de morsure ou d'attaque par un chien, les citoyens doivent contacter les policiers immédiatement. L'animal doit être évalué par la **RISAVR**.

AMENDES

- **EN CAS DE RÉCIDIVE, LES MONTANTS DES AMENDES SONT DOUBLÉS.**

NON-CONFORMITÉ

- Chien non enregistré : **250$ à 750$**
- Chien sans médaille : **250$ à 750$**
- Chien sans laisse : **500$ à 1 500$**
- Laisse de plus de 1,85 mètre : **500$ à 1 500$**
- Chien de 20kg (44 lbs) ou plus sans licou ou harnais : **500$ à 1 500$**
- Chien non maîtrisé : **500$ à 1 500$**
- Chien sur une propriété sans autorisation : **500$ à 1 500$**

L'ÉQUIPE DE LA RISAVR
est disponible pour vous servir

2863, chemin de l'Industrie, Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0S3
1.855.403.3600 | 450.813.7381 | info@animaux-savr.com | www.risavr.ca

Agissons ensemble parce qu'on les aime

CHIEN

L'enregistrement annuel et le port de la médaille sont obligatoires pour pitou. L'enregistrement peut être effectué auprès de votre municipalité ou auprès de la RISAVR.

VOTRE CHIEN DOIT :

- Porter sa médaille et être identifiable **EN TOUT TEMPS**.
- Être en laisse **EN TOUT TEMPS** (longueur max. de 1,85 m).
- Porter un harnais ou un licou s'il pèse plus de 20 kg (44 lbs).
- Être maîtrisé **EN TOUT TEMPS**.
- Ne pas errer sur un terrain qui n'est pas le sien, à moins d'avoir la permission du propriétaire.

LE COÛT EST DE 25$ PAR ANNÉE

CHAT

L'enregistrement des chats est obligatoire dans les municipalités suivantes :

- Beloeil, Contrecoeur, Mont Saint-Hilaire, Otterburn Park, St-Antoine-sur-Richelieu, St-Jean-Baptiste et Verchères

COÛT DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE CHAT :

Non stérilisé : 25$ | Stérilisé : 15$
Stérilisé ET micropucé : 10$

Ne pas tenir compte de ce message si vous avez déjà enregistré votre animal.

Agissons ensemble parce qu'on les aime

IL Y A 5 FAÇONS D'ENREGISTRER VOTRE ANIMAL

1. En ligne sur notre portail Emili.net
2. Par téléphone par carte de crédit au 450.813.7381 ou au 1.855.403.3600
3. Par la poste avec un chèque libellé à la RISAVR
4. Au bureau de la RISAVR au 2863, Chemin de l'industrie St-Mathieu-de -Beloeil
5. À votre hôtel de ville

SCANNEZ LE CODE QR

et faites votre enregistrement

Société d'histoire des Riches-Lieux
268, chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc J0H 1K0
www riches-lieux.com

COLLOQUE

Comme à chaque année, la Société d'histoire des Riches-Lieux tiendra son colloque annuel le samedi le plus près du 23 octobre, ce qui rappelle l'Assemblée des six-comtés de 1837.

En 2023, le sujet étudié sera l'aménagement des champs de bataille du 23 et du 25 novembre 1837 de Saint-Denis et de Saint-Charles. L'affrontement armé au 560, chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu fut la seule victoire patriote. Cette victoire bien qu'éphémère, accompagnée par les autres soulèvements de la population ailleurs au Québec, a contribué à l'avènement de la démocratie au Québec et au Canada dix ans plus tard. Avec la parution de Julien Mauduit en 2022 : « La « GUERRE D'INDÉPENDANCE DES CANADAS », il devient évident que nous devrons aussi répondre aux questions des citoyens et des visiteurs : **Où est le champ de bataille** ? et : **Comment le combat s'est-il déroulé** ? Ce qui suppose que les deux municipalités, devant cet enjeu NATIONAL et même CONTINENTAL, s'engagent dans l'aménagement de ces deux lieux de mémoire **d'ici 2037, avec l'aide de tout le Québec**.

Étant donné que l'aménagement du champ de bataille de Saint-Denis se fera d'une façon différente de celui de Saint-Charles, durant l'après-midi, les participants de Saint-Denis et de Saint-Charles se regrouperont à des tables différentes de discussion pour arriver à des demandes qui seront acheminées à chaque conseil municipal.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

9 h Rencontre dans le stationnement de la municipalité de Saint-Charles pour se rendre à pied à la plaque au 375, du chemin des Patriotes, si mauvais temps, directement au 16, rue St-Pierre
9 h 30 Inscription et prise de documents
10 h 15 Exposé sur l'ensemble de la situation et sur les thèmes généraux par Onil Perrier
10 h 45 Pause-café
11 h Plénière sur les thèmes généraux.
12 h Dîner
13 h Ateliers par municipalité : 5-6 personnes chacun
14 h Pause-café
14 h 15 Plénière : Préparation de résolutions ou demandes à chaque Conseil municipal
15 h 30 Au monument des Patriotes : allocution de représentants de Saint-Charles et du député
Dépôt de fleurs, photos

Quand : Samedi 21 octobre 2023 de 9 h à 16 h
Où : Salle de l'Institut canadien au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles
Prix d'entrée : 25 $ et 20 $ pour les membres de la SHRL, incluant le dîner
Réservation non obligatoire.
Nous avons besoin de votre opinion

Merci de votre présence,

Guy Archambault, président SHRL

601 Chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu
Tél.: 450-787-2179
Adresse courriel : biblio@msdsr.com
Suivez-nous sur Facebook :
Bibliothèque municipale St-Denis-sur-Richelieu

Nouvelles heures d'ouverture à partir du 11 septembre :

Mardi :	10h00 à 12h00
	15h00 à 17h00
Mercredi :	8h00 à 10h00
Jeudi :	15h00 à 17h00
	18h30 à 20h00

LES JEUDIS LUDIQUES SONT DE RETOUR!

Nos nouvelles soirées de jeux de société auront lieu les jeudis dès 18 h 30. Venez vous amuser en famille ou entre amis. Nous aurons quelques jeux sur place, et on vous invite à apporter les vôtres pour encore plus de plaisir!

Inscrivez-vous par téléphone, par courriel, ou par Messenger.

Courriel : biblio@msdsr.com

Téléphone : 450-787-2179

VOICI LES NOUVEAUTÉS DU MOIS...

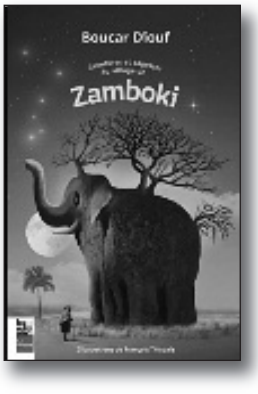

Passez nous faire un tour à l'Halloween!

Pendant tout le mois d'octobre, découvrez notre sélection de livres d'épouvante pour tous les âges! Pour l'Halloween votre bibliothèque invite "les petits monstres" âgés de 5 à 8 ans à assister à l'heure du conte. L'activité aura lieu le jeudi 26 octobre 2023 de 15 h 30 à 16 h 30. Les plus grands, de 9 à 12 ans sont invités entre 18 h 30 et 19 h 30, pour une histoire plus effrayante! Les enfants peuvent venir déguisés et doivent être accompagné d'un adulte. Les réservations sont obligatoires et les places sont limitées! **Le mardi 31 octobre, venez pour la distribution de bonbons et notre musique d'ambiance.**

La biblio a besoin de votre opinion

Nos heures d'ouverture actuelles ne vous accommodent pas tellement? Dites-nous ce qui vous conviendrait davantage en remplissant un court sondage, disponible directement au comptoir ou accessible en ligne, par courriel ou sur notre page Facebook. Vos réponses nous aideront à mieux vous servir!

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Vous l'avez remarqué? Nos heures d'ouvertures ont récemment été modifiées pour encore plus de journées à bouquiner!

Venez nous voir les mardis de 10 h à midi et de 15 h à 17 h, les mercredis matin de 8 h à 10 h, et les jeudis de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h.

Sauvetage Sécurité Incendie Saint-Denis-sur-Richelieu

OCTOBRE 2023

SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

Semaine de la prévention des incendies 8 au 14 octobre 2023

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Chaque année au Québec, les incendies, c'est en moyenne :
14 maisons endommagées chaque jour;
400 blessés;
29 000 personnes évacuées.

Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine.

UN PEU D'HISTOIRE

La Semaine de la prévention des incendies a toujours lieu au début du mois d'octobre, pendant la semaine complète, qui inclut le 9 octobre, tant aux États-Unis qu'au Canada. On veut ainsi commémorer le grand incendie de Chicago, survenu le 9 octobre 1871, où on dénombra 250 morts, 100 000 personnes sans-abri et 17 400 bâtiments détruits. Au Québec, c'est en 1990 que la première Semaine de la prévention des incendies a eu lieu.

La connaissance et l'adoption des comportements sécuritaires aident à améliorer la sécurité de tous.

COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES

- Surveillez toujours les objets chauffants comme le fer à repasser et la cuisinière pendant qu'ils sont en fonction.
- En cuisine, gardez le couvercle de la casserole à portée de main et utilisez une minuterie pour calculer le temps de cuisson des aliments.
- Ne placez jamais d'objets combustibles sur le dessus de la cuisinière ou dans le four.
- Évitez d'utiliser en permanence une rallonge pour brancher les appareils de chauffage d'appoint.
- Utilisez les appareils électriques homologués CSA/ULC. Assurez-vous que les fils électriques ne sont pas brisés.
- Éteignez toujours les couvertures chauffantes électriques avant de vous coucher et remplacez-les tous les 10 ans.
- Dégagez les sorties et les escaliers en tout temps. Gardez vos objets personnels comme lunettes, appareil auditif, téléphone et clés près du lit, au cas où vous devriez évacuer rapidement la nuit.

BALAYER AVEC CELLULAIRE

UNE VIDÉO, COMMENT AGIR AVEC UN INCENDIE DE CUISINIÈRE.

SOURCE POMPIER VILLE DE QUÉBEC

DÉSENGORGEONS LE 911

1 appel sur 3 au 9-1-1 n'est pas de nature urgente.

Le réseau est engorgé !

Vous devez composer le 9-1-1 seulement si votre santé, votre sécurité ou vos biens sont menacés et que vous avez besoin d'une intervention immédiate des pompiers, des policiers ou d'une ambulance.

Les fonctions d'appels d'urgence, un fléau !
Les faux 9-1-1 représentent jusqu'à 50 % des appels.

Les fournisseurs de téléphonie cellulaire doivent améliorer la fonction d'appel d'urgence. Pour le moment, désactiver les fonctions demeure le moyen le plus efficace pour diminuer ce nombre d'appels.

NOS CONSEILS

- **Si vous choisissez de garder cette fonction activée, veuillez stocker votre téléphone correctement afin que la fonction SOS URGENCE ne puisse pas être activée.**
- **Si vous composez accidentellement le 9-1-1, restez en ligne. Il nous faut plus de temps pour vous rappeler !**
- **Ne donnez pas de téléphones désactivés aux enfants. Les téléphones cellulaires peuvent toujours composer le 911 sans carte SIM.**

RECRUTEMENT

UNE PLACE POUR TOI!

- **Tu veux t'impliquer dans ta communauté!**
- **Tu aimes aider les autres en difficulté!**
- **Tu pourras rencontrer d'autres citoyens comme toi.**

Ta participation dans la brigade incendie peut t'offrir tout ça, des confrères pompiers et pompière à connaître, participer à des activités dans ta communauté, intervenir auprès de citoyens dans le besoin quand: dame Nature se déchaîne, accident, etc...

Même des feux aussi.

IL Y A UNE PLACE POUR TOI.

Envoie ton C.V. à l'attention du Dir. Robert Phaneuf à serviceincendie@msdsr.com.

Âge d'Or St-Denis inc.

La citation du jour :

Octobre
Réchauffe les cœurs avec tes couleurs,

Octobre 2023

Bonjour à tous,

Nous avons bien débuté l'année par les jeux, le Tricot-Thé et un très bon diner de la rentrée. Nous remercions Marché des Traditions pour son buffet froid qui fût apprécié de tous. Un merci spécial à Angèle Perreault pour son sucre à la crème mou. Surtout à tous les membres qui ont participés à cette belle activité.

Programmation d'octobre 2023

Mardi, jeux : 3-10-17-24-31 de 13 h 00 à 16 h 00

Mercredi, Tricot-Thé : 4-11-18-25 de 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi, jeux : 5-12-19-26 de 19 h 00 à 22 h 00

BINGO, Mercredi, 18 octobre 19 h 00.

Coût de l'entrée $15.00 vous permettant de jouer toute la soirée.
Le gros lot est de $125.00

Membres du C.A.

Monique St-Michel, 450-787-2109
mostmichel@hotmail.com

Gérard Pétrin, 450-787-3190

Angèle Perreault, 514-708-3464
angeleperreault@live.fr

Nicole Leblanc Martin, 450-787-2308

Louise Thibodeau , 450-787-2577

Francine Leblanc Cournoyer 450-787-3702

Gérald Cournoyer 450-787-3702

À Saint-Denis, nous avons à cœur nos aînés!

C'est avec hâte que nous vous attendons chaque semaine à nos activités. Venez rejoindre un beau groupe de personnes accueillantes les mardis après-midi, les mercredis au Tricot-Thé, les jeudis soir et au bingo une fois par mois le mercredi soir afin de vous amuser dans un encroit chaleureux.

La carte de membre coûte seulement $10.00 de mai 2023 à mai 2024.

Voici un aperçu de nos activités spéciales :
« Prendre note que vous devez apporter vos boissons alcoolisées lors des diners ».

Diner Halloween
Dimanche le 29 octobre 2023 à 11 h 30.
Au menu : spaghetti, salade, pain, beurre et dessert.
Coût : $20.00 pour les membres
$25.00 pour les non-membres
Vous pouvez vous procurer les billets auprès des membres du conseil d'administration avant le 20 octobre.
Pas obligatoire de se déguiser mais cela mettrait un peu de piquant.

À mettre à votre agenda le dîner de Noël dimanche le 3 décembre à 11 h 30. Le coût à déterminé dans le prochain mois.

Octobre 2023

Afeas
ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE
La force de l'égalité

Vers la diversité, l'équité et l'inclusion

Activité Femmes d'ici,

Mardi 17 octobre 2023,
à 13 h 30, à la salle du Conseil,
au 275, rue Nelson.
Bienvenue à toutes!

Bonjour à chacune de vous,

Au 57e Congrès Afeas qui s'est tenu les 8,9 et 10 septembre 2023, à l'Hôtel Delta de Sherbrooke y ont assisté
Antonia Létourneau , Monique St-Michel et Germaine Desrosiers.
Sous le thème « Vers la diversité, l'équité et l'inclusion » toutes les activités portaient sur la planification stratégique et le plan d'action 2023-2026 qui cible les priorités à mettre de l'avant pour permettre à l'Afeas d'accomplir sa mission.

Le caractère distinctif de l'Afeas, c'est l'éducation à l'action. Nous sommes des agentes de changement.
C'est pourquoi nous ferons un café-rencontre en octobre pour continuer notre projet rassembleur : cultiver le féminisme et les liens intergénérationnels. Nous vous montrerons des photos prises lors du congrès de notre forêt afeas.

Soyons au rendez-vous le 17 octobre 2023, à 13 h 30, à la salle du Conseil.

Pensée du mois

Ceux que nous aimons ne meurent jamais; ils demeurent avec nous, à jamais, empreints dans nos souvenirs!

Antonia Létourneau (présidente) 450-787-3407
antonialetourneau@hotmail.com
Monique St-Michel (vice-présidente) 450-787-2109
mostmichel@hotmail.com
Germaine Desrosiers (trésorière) 514-779-0460
fdfsenc@gmal.com
Réjeanne Archambault (secrétaire) 450-787-2442

Mme Lise Lajoie Bousquet 1940-2023
Mme Lise L. Bousquet est décédée le 2 septembre 2023 à l'âge de 83 ans. Elle a été membre fondatrice de l'Afeas St-Denis et était toujours membre de notre afeas locale par solidarité. Elle a été présidente dans un mandat de 5 ans et agente de liaison. Nous garderons en mémoire sa joie de vivre et sa passion toujours vive pour notre association.

Mme Gaétane Gagnon 1947-2023
À l'Hôpital Honoré-Mercier de St-Hyacinthe, le 8 septembre 2023, à l'âge de 76 ans, est décédée madame Gaétane Gagnon. Elle était trésorière à l'Afeas Régionale Richelieu-Yamaska et a été à l'instance provinciale de nombreuses années. Elle nous avait donné une formation en mars dernier à St-Denis. Nous perdons une autre grande dame.

Texte par Germaine Desrosiers & Monique St-Michel.

Communauté Chrétienne de Saint-Denis

BESOIN D'AIDE? 450 787-2020

Si vous désirez recevoir la communion à la maison, être accompagné.e à l'hôpital ou tout autre geste d'entraide,
SI vous vous sentez seul.e dans vos moments difficiles,
SI vous connaissez quelqu'un qui peut avoir besoin d'une telle aide,
CONTACTEZ le secrétariat de la paroisse qui acheminera votre demande, et **NOUS** y donnerons suite.

Parcours catéchétiques

Pour les parents qui désirent offrir à leur enfant une connaissance de la foi (faire connaître Jésus) ainsi que des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation.

Voir la fiche d'inscription dans l'enveloppe du *Rappel de la Dîme* ou dans la page FB de l'église Saint-Denis-sur-Richelieu.

Pour information : Francine, tél. : 450 787-2020 ou Claudette, tél. : 450 797-9719

De plus, nous avons besoin de catéchètes pour poursuivre le projet. Pouvez-vous être des nôtres pour faire connaître Jésus aux jeunes en les accompagnant dans le cheminement proposé par la foi chrétienne ? Que vous soyez parents, grands-parents, éducateurs vous êtes les bienvenus...

BIBLIOTHÈQUE ÉZÉCHIEL

Dans la Bible, Dieu montre un LIVRE au prophète et lui dit : « MANGE CE LIVRE ! IL SERA DOUX COMME DU MIEL DANS TA BOUCHE MAIS IL BRULERA TON ESTOMAC. » ÉZ 2, 3.. Ce qui signifie qu'un livre religieux, qui parle de Dieu et des réalités spirituelles, enrichit toujours le lecteur en complétant ses connaissances, en enlevant ses préjugés, en le poussant à mieux agir.

La Société d'Histoire des Riches-Lieux vous offre en LIBRE-SERVICE à l'église un certain nombre de ses ouvrages spirituels, en vous invitant à les apporter chez vous. Mettez-les bien vue. Vous les rapportez au bout de 15 jours ou d'un mois tout au plus.

Pas besoin d'inscrire ni de payer, sauf si vous aimez assez le livre pour le garder. Dans ce cas, veuillez laisser un don dans la boite et inscrivez le titre dans le cahier.

VITAMINE SPIRITUELLE

Dans l'intimité de Jésus

«Parfois nous nous contentons d'observer quelques préceptes et de répéter des prières, mais le Seigneur attend que nous le rencontrions, que nous lui ouvrions notre cœur. Car en entrant dans l'intimité de Jésus, nous sommes guéris dans nos liens d'affection.»
(@Pontifex, 9 septembre 2023)

POUR LE FUTUR DE CE JOYAU PATRIMONIAL

Église St-Denis-sur-Richelieu

À ne pas manquer !!!

Spectacle-bénéfice avec Jeanick Fournier

Grande gagnante de la première saison de Canada's Got ! Talent !

accompagnée de 5 musiciens et 2 choristes

Cinq Divas, une seule voix !

À l'église Saint-Denis-sur-Richelieu, dimanche 15 octobre 2023 à 14 h

Billets : 60 $ - 50 $ - 40 $ avec reçus. Réservez maintenant : 450 787-2020 ou 450 787-9719

Interac : fabriquestdenis@gmail.com Réponse à la question : Jeanic

À la fin du spectacle nous aurons un tirage avec des certificats-cadeaux

Chez Nelson Café-Bistro (Saint-Denis) **: Valeur 100 $ (2 x 50 $)**

Pavillon Service traiteur (Saint-Hyacinthe) **: Valeur 50 $ (2 x 25 $)**

Restaurant Normandin **: Valeur 60 $ (2 x 30 $)**

Fabrique Saint-Denis 2 billets spectacle : Marc-Antoine Gendron et Manon Séguin **: Valeur 100 $**

Germain Larivière (Saint-Hyacinthe) **: Valeur 250 $**

Voyage Vasco (Galeries Saint-Hyacinthe) **: Valeur 400 $**

Tableau de Patrick Lavallée **: Valeur 450 $**

Valeur totale : 1 410 $ + MONTANTS D'ARGENT

Nous serons heureux de vous accueillir pour vivre ensemble des moments heureux inoubliables !!!

Rappel de la dîme 2023

Pourquoi payer sa DÎME ?

La contribution de chacun et chacune d'entre nous est essentielle pour conserver notre église et maintenir tous les services offerts à la communauté :

- de maintenir le service du secrétariat et la tenue des archives depuis 1740.
- de payer le chauffage, les assurances, l'électricité et toutes les dépenses pour préserver les immeubles (église, charnier, cimetière, presbytère, garage).
- de payer les salaires de la secrétaire et du personnel de maintenance et de contribuer à la rémunération du curé et du prêtre collaborateur,
- de soutenir les services pastoraux : la catéchèse, les liturgies, les sacrements (baptême, eucharistie, confirmation, mariage, onction des malades) ainsi que les funérailles et les sépultures.
- d'assurer une pastorale sociale : la guignolée, la location de locaux, les spectacles et l'accueil des travailleurs saisonniers.
- de servir de refuge aux écoliers lors d'évacuation d'urgence de l'école.

C'est tous ensemble que nous pouvons faire la différence !

C'est l'automne, il est temps de s'habiller chaudement et de préparer les costumes d'halloween pour nos tout-petits! Venez nous voir!

Heures d'ouverture du mois d'octobre 2023 du comptoir familial St-Denis (organisme à but non lucratif):

-Vente sac blanc à 8$ samedi le 7 octobre 2023 de 9h à midi

- Vente régulière mercredi le 18 octobre 2023 de 10h à 15h

Novembre 2023: Exceptionnellement il n'y aura pas de vente sac blanc au mois de novembre, il y aura une vente régulière le mercredi 15 novembre de 10h à 15.

Vous pouvez déposer vos dons de vêtements dans le bac rouge en bois situé au dépanneur des patriotes. Nous sommes situés au 601, chemin des Patriotes à St-Denis-sur-Richelieu. Si vous voulez nous rejoindre, vous pouvez nous écrire sur facebook: comptoir familial St-Denis ou téléphonez au 450-787-9759. En venant au comptoir, vous encouragez notre économie sociale tout en étant écoresponsable!

31 OCTOBRE
17h00 à 19h30
Parc animé!
• Invitation à la population, aux commerces et aux organismes qui souhaitent venir hanter le parc et distribuer leurs bonbons.
• Regroupons-nous afin de faire des sentiers vivants!
• Réservez votre emplacement à: loisirs@msdsr.com
17 h 30 à 19 h 30
Collecte de bonbons aux maisons décorés seulement.
Surveillez la page Facebook de la municipalité pour plus de détails
JOYEUSE HALLOWEEN !

Situé à Saint-Denis près du Quai Municipal
599, chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu, Québec, J0H 1K0

Nouveau conseil d'administration!
Bernard Tardif, président
David Girard, vice-président/secrétaire
Nicole Chalut, trésorière
Thomas Ryan, administrateur
Christiann Shumko, administratrice
Sophie Tremblay, administratrice

Horaire : Ouvert 7 jours de 5h à 22h

Tarifs
- Adulte : 300$/pers.
- Familial : 250$/pers.
- 65 ans et plus : 200$/pers.
- 14 -17 ans : 100$/pers.

* Tous ces tarifs sont taxables et excluent la part sociale et le dépôt de 10$ (remboursable) pour une clé d'accès.

Téléphone : 450 909-0909

Visitez la nouvelle page Facebook Gym Diony Forme, nouveau design, nouvelle gestion.

GROUPE
M&M
CONSTRUCTION INC.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
450 846-2881

- RÉNOVATION
- AGRANDISSEMENT
- GESTION DE PROJET
- RÉSIDENTIEL
- COMMERCIAL
- VISA / MASTER CARD

C'est plus que du bonbon!

PTR
DÉNEIGEMENT
514 707-3331
Soumission gratuite
Commercial et résidentiel
Service personnalisé

- *Balcon* • *Trottoir*
- *Appel de service*
- *Sel à déglacer*
- *Devant de Tempo*
- ***Service avant 6 h***

ptrdeneigement@hotmail.com

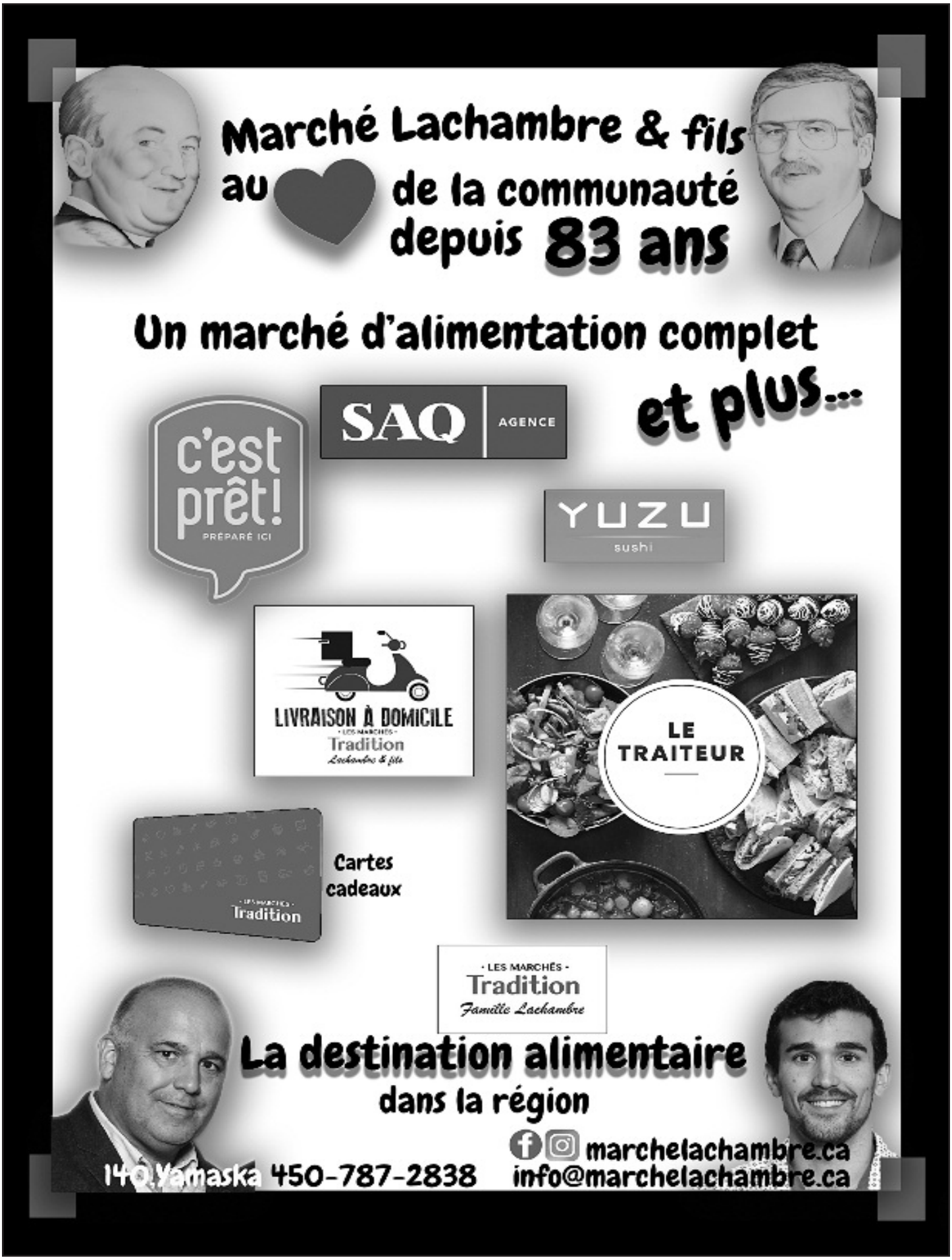
Marché Lachambre & fils
au de la communauté
depuis 83 ans
Un marché d'alimentation complet
et plus...
SAQ AGENCE
c'est prêt!
PRÉPARÉ ICI
YUZU
sushi
LIVRAISON À DOMICILE
LES MARCHÉS
Tradition
Lachambre & fils
LE TRAITEUR
Cartes cadeaux
Tradition
LES MARCHÉS
Tradition
Famille Lachambre
La destination alimentaire
dans la région
marchelachambre.ca
info@marchelachambre.ca
140, Yamaska 450-787-2838

Le gars des arbres

Bonjour, si vous désirez avoir des conseils au sujet de vos arbres et ce, de la part de quelqu'un de certifié, il me fera plaisir de vous aider.

Estimation gratuite

- Élagage
- Essouchage
- Plantation
- Abattage

Éric Lévesque
450-888-3055
legarsdesarbres@hotmail.fr

ST design

SOPHIE TREMBLAY
DESIGNER
(514) 708-9639
c.p. 512,
St-Denis-sur-Richelieu, (Qc)
J0H 1K0
stdesign@videotron.ca
membre de l'A.G.A.D.
www.st-design.ca
Facebook : ST-Design

DÉCORATION À DOMICILE

INTÉRIEUR
EXTÉRIEUR

résidentiel et commercial

- Consultation à domicile
- Projets clé en main
- Proposition de meubles et accessoires
- Conception de cuisines et salles de bain
- Optimisation de petits espace
- Design pour personnes à mobilité réduite
- Habillage de fenêtres sur mesure
- Coordination et suivis de chantiers
- Plans d'aménagements de salles pour des réceptions ou des bureaux
- Sessions de magasinage accompagnées

Construction J.P. Gaudet
Entrepreneur Général
RBQ 8333-3633-06
Rénovation / Construction

Garantie ABRITAT (APCHQ)

672, ch. des Patriotes, St-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0
Bur.: 450 787-3113 • Fax: 450 787-3375 • Cell.: 514 838-7754
constructionjpgaudet@msn.com

30 ans d'expérience
- Maisons neuves personnalisées
- Agrandissement
- Vente et installation portes et fenêtres
- Cuisine
- Finition intérieure et extérieure
- Rénovation
- Toiture
- Pliage d'aluminium
- Clé-en-main
- Salle de bain

Garage Guy Leblanc
184, rue Yamaska
St-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0

Tél.: (450) 787-2226
Téléc.: (450) 787-4112
Nuit: (450) 787-3921

Au plaisir de vous voir !

- Réparation AIR CLIMATISÉ
- Garanties commerciales aux entreprises
- Service de REMORQUAGE CAA

Pour mieux vous servir, Garage Guy Leblanc vous offre ces 2 bannières sous un même toit !

UNI-PRO

CAA Recommandé

Nouvelles heures d'ouverture:

Lundi au Jeudi	7h30 à 18h00
Vendredi	7h30 à 17h00
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

BMR | Agiska Coopérative

Bienvenue chez vous !

BMR Saint-Denis-sur-Richelieu
400, Route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Qc)
J0H 1K0

450 787-3023

Il reste une place pour votre annonce ici...

Contactez-nous au:

450 787-2244

PETRO-A

SERVICE ET QUALITÉ

DISTRIBUTEUR DE PRODUITS PÉTROLIERS

ESSENCE - DIESEL - MAZOUT - URÉE

39-A, rang Amyot Est
Saint-Denis sur Richelieu, Qc
J0H 1K0
Téléphone : (450) 787-2370
Saint-Hyacinthe : (45) 771-4328
Sans frais : 1 877 787-2370

Fiers partenaires de la Fête du Vieux-Marché

www.petrolesarchambault.com

LE GRAIN d'SEL

CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Dépannage alimentaire :

Vous avez des difficultés à payer toutes vos factures, vous venez de perdre votre emploi, vous vivez une séparation, vos revenus ne sont pas assez élevés ?

Nous sommes là pour vous aider à remplir votre frigo : fruits et légumes, produits laitiers, viande, pain.

Le Grain d'Sel, situé au 544, boul. Laurier (petite section du Mail Montenach près du Mike's) offre de l'aide alimentaire aux personnes qui en ont besoin, les jeudis de chaque semaine entre 13h00 et 16h00. Contactez-nous les lundis et mardis afin de réserver votre panier du jeudi, qui vous est offert pour la modique somme de 10$. Une évaluation des revenus et dépenses est nécessaire au premier contact.

Resto-Pop:

Vous êtes seul et avez besoin de jaser, tout en mangeant une bonne soupe-repas ? Venez manger avec nous tous les mardis midis au « Resto-Pop » du Grain d'Sel, entre 11h30 et 13h00. C'est gratuit !

Pour information: 450- 467- 5733
info@graindesel.ca • www.graindesel.ca

Il reste une place pour votre annonce ici...

Contactez-nous au:

450 787-2244

Horizon
Clinique familiale

Est fier de vous offrir un service de

Prélèvements sanguins

Offert à toute la population et ce même si vous n'êtes pas inscrits auprès d'un médecin à la clinique. Un montant de 15 $ vous est demandé pour le transport de vos prélèvements vers le laboratoire du CISSSME de Saint-Hyacinthe payable en argent comptant/débit/crédit avec reçu.

Horaire variable : 7h45 à 10h00

Avec rendez-vous seulement

620 chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu J0H 1K0 Tél : 450-787-3233 Téléc : 450-787-3913

R. LAFLEUR SERVICE
ENR.

DISTRIBUTEUR AUTORISÉ
JohnnyVac

Spécialiste en aspirateurs de tous genres

Vente et réparation

Pièces – moteur, boyau, brosses, sacs, filtres

Service à domicile

307, RUE YAMASKA
SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
450 787-2080

Beauté Bons Prix

Sylvie Lamontagne, *Esthéticienne*
Plusieurs années d'expérience

- Esthétique
- Électrolyse
- Pose de cils (Misencil)
- Photorajeunissement
- Teinture de cils
- Peeling
- Microdermabrasion
- Épilation
- Laser
- Produits Bio certifiés (Phyt's)
- Produits 100% québécois Myriade

Saint-Denis-sur-Richelieu
514 351.0655

Clinique de denturologie et d'implantologie St-Ours

CONSULTATION ET NETTOYAGE GRATUITS SUR RENDEZ-VOUS

- Fabrication et réparation de prothèses dentaires complètes, partielles ou sur implants
- Service à domicile ou en résidence

450-787-2720

Voisin de Familiprix ST-OURS

Déménagé!

Jacques Grondin, d.d.

Service professionnel et attentionné

UN BEAU SOURIRE, ÇA CHANGE UNE VIE !

450-517-8863

MIELPURE-LOGANLOISEAU@HOTMAIL.COM

167 RUE CARTIER

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, J0H1K0

Centres Dentaires Véronneau inc.

620, ch. des Patriotes, local 201
Saint-Denis-sur-Richelieu
Québec J0H 1K0

Pour prendre rendez-vous :
450-787-1110

www.cliniquesveronneau.com
st-denis@cliniquesveronneau.com

Avec l'âge qui avance, se faciliter la vie:

Ma mère, dans son processus de détérioration, m'a montré qu'il vaut toujours mieux ne pas agir dans l'urgence : par prévention, voir venir. J'ai donc mis ma clinique dentaire de Mauricie, chaque mardi depuis 11 ans, à vendre. Et quelqu'un a levé la main!

– Il était fondamental pour moi d'avoir une relève dans la situation Mauricienne. Je ne voulais pas quitter avant qu'un dentiste prenne la relève.

– Je vois trop de médecins notamment, qui se retirent sans soucis de relève, et la difficulté engendrée de vous trouver un nouveau professionnel.

En vrac:

– Nous avons récemment, amélioré la clinique de St-Denis :

- Remplacement du plancher troué dans ma salle et dans celle voisine
- Remplacement des chaises et autres services attachés, dans les deux salles d'hygiène
- Remplacement de l'appareil Panoramique pour une version plus moderne et numérique
- Nous avons augmenté l'offre salariale des hygiénistes dentaires pour en recruter des nouvelles et mieux vous servir.

– Se tourner vers l'avenir sans se dénaturer

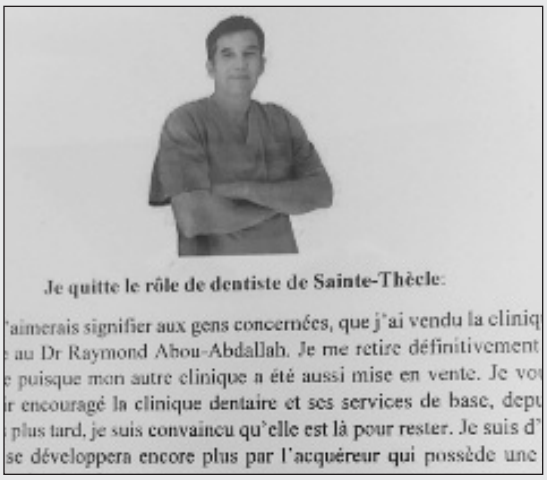

J'ai créé ce point de service dans le village de naissance de ma femme, Sainte-Thècle. La Municipalité comme dans le film La grande séduction….a réalisé toutes les améliorations locatives il y a 11 ans. Depuis, je rendais des services de base. Le scénario potentiel, c'est que je me retirais en Mauricie et faisais plus de jours dans cette clinique. MAIS, la vie en a décidé autrement, et je vais continuer ma pratique là où elle a commencé tout près de ma vie quotidienne actuelle.

– Par ailleurs, cette semaine j'ai rencontré une nouvelle compagnie dentaire dans le but de sonder leur intérêt pour commercialiser la pâte à la propolis d'abeille (remplacer Sensodyne) et leur intérêt a été confirmé. En 2024, le nouveau produit devrait être en pharmacie et à notre cabinet.

– Pour le rince naturel développé, je vous tiens au courant mais cela regarde bien.

– Je donne une conférence web à la Société de dentisterie pédiatrique de Jordanie en octobre prochain. Je vais passer quelques jours au Kosovo en début Décembre pour conduire la phase II de recherche sur cari0 Plus. Nous voulons tester encore la pâte, cette fois, avec un groupe placebo. Bon automne.

Jacques Véronneau, DMD, MSc, PhD, dentiste à Saint-Denis-sur-Richelieu

SERVICES

- Dentisterie générale et familiale
- Examen et dépistage
- Deuxième avis
- Restauration
- Facettes, couronnes et ponts
- Extraction
- Urgence

Service d'urgence
450-771-6330

Un service essentiel et permanent!

Entrepreneur spécialisé en toitures ancestrales
www.artisansdutoit.com

LES ARTISANS
DU TOIT

Le savoir-faire ancestral innovant !
Conseils et services selon vos besoins

Ferblantiers-couvreurs
Experts en pose:
- Ardoises
- Bardeaux de cèdres
- Cuivre
- Tôle d'acier
- Corniches

Réparations et installations

Exemple en bardeaux de cèdres, Ste-Julie

514-662-6280
info@artisans du toit.com

Licence RBQ : 5702-6924-01
Membre APCHQ

REMBOURREUR

Meubles en tout genre
Véhicules Récréatifs
Bateaux
Meubles de Patio
Et plus...

George Sylvain Boucher
450-204-9673

Mini-entrepôts

ENTREPOSAGE DOMESTIQUE

À LOUER

Chauffé, éclairé
Sécuritaire

Au mois ou à l'année
Toutes grandeurs disponibles

Pour infos : Michel Lussier
514 444-2550

COIFFURE BARBIER L.G.

- Service accessible du jeudi au samedi
- 620 Chemin des Patriotes local 105 Saint-Denis-sur-Richelieu

PRENEZ RENDEZ-VOUS :
514-293-3893
Au plaisir, Lynda Gravel

Guy Laperle
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

450.785.3203 1.866.785.3203

Services offerts
Chauffage électrique
spa / piscine

résidentiel
commercial

68 ave de la Traverse
St-Ours, J0G 1P0
glelectrique@videotron.ca

Construction
Mario Leboeuf inc.

Tél.: (450) 787-2562
Fax: (450) 787-9693

R.B.Q.: 8342-0547-32

- Entrepreneur général
- Rénovation - intérieur /extérieur
- Vente - installation: - Porte - Revêtement
  - Fenêtre - Toiture
  - Rampe

122, RANG AMYOT, SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, QC J0H 1K0

Me Marie-Hélène Archambault,
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Téléc.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

www.ecolobac.ca
ÉCOLO-BAC
SERVICE DE MINI-CONTENEURS
514.212.4415
Daniel Laperle
VISA MasterCard

Les Services Comptables *A.C.* enr.
Déclaration d'impôts
André Charron, gma
450 774.6189 • 1275, av. St-Jean, Saint-Hyacinthe Qc J2S 8M2
a.charrongma@gmail.com

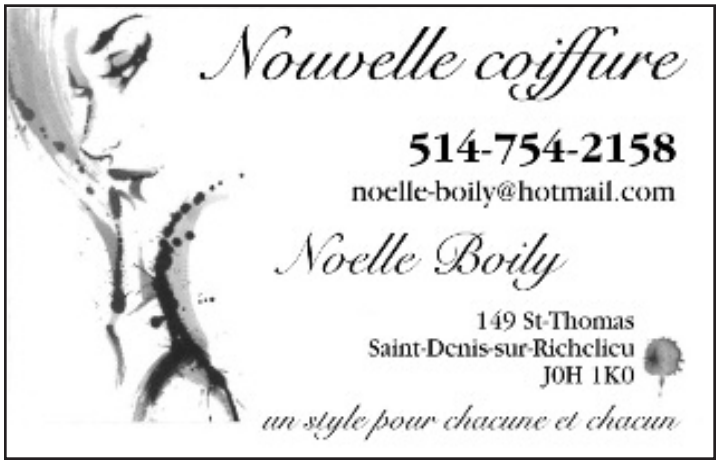

Entreprise
S.Gaudette
RBQ : 8351-0982-26
Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien
450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Il reste une place pour votre annonce ici...
Contactez-nous au:
450 787-2244

: 514-260-1249
: danielasantibanez6@gmail.com
Boutique pour animaux
Danielita
Accessoires et nourriture
101 avenue Yamaska, Saint-Denis- Sur-Le-Richelieu
Chiens Chats Oiseaux Rongeurs Poissons

Excavation
A.P. Charron
Alain Charron
Propriétaire
Service de marteau piqueur
547 Route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc
J0H 1K0
Cell.: 438-275-2638
excavation.a.p.charron@gmail.com

Service Informatique
25 ans d'expérience
Technicien et conseiller informatique
Eric Morel
514-464-5778
Vallée-du-Richelieu
eric.morel@hotmail.com

Marc Rivard
Entrepreneur
Peintre
Peinture intérieur
et extérieur
805, rue de l'Église
Massueville (Qc) J0G 1K0
Tél.: 438-881-6964

Il reste une place pour votre annonce ici...
Contactez-nous au:
450 787-2244

COURS PRIVÉS ET SEMI-PRIVÉS
Streching avec Maryse
Étirements
Respiration
Relaxation
mav_allard@hotmail.com
514-926-7409

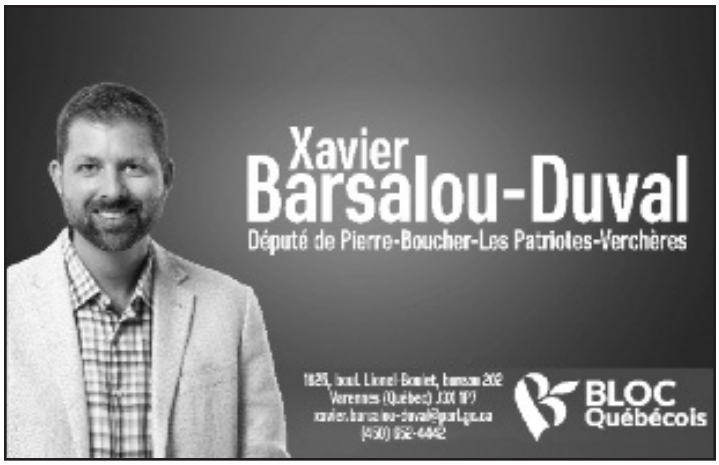

Geneviève Vézina

- Tenue de livres mensuelle et annuelle
- Impôts de particuliers, transmissions électronique
- Rapport de T.P.S. et T.V.Q.
- Paies informatisées avec dépôt direct

(450) 909-0668
gvezina26@videotron.ca

102, RUE YAMASKA
SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
J0H 1K0

PÉTRIN RYAN NOTAIRES INC.

Me Élise Pétrin
Notaire et conseiller juridique

Cessionnaire du greffe de Me Pierre Pétrin, notaire

Tél.: (450) 787-2848
Fax: (450) 787-3721
elise.petrin@notarius.net

636, Ch. des Patriotes
Bureau 101
St-Denis-sur-Richelieu
(Québec) J0H 1K0

(450) 787-2430

Excavation Michaël G. Leblanc Inc.

Transport en vrac

Petites et grosses quantités
Pierre · Sable · Terre
Tranchée · Fossé · Réparation de drain · Tramac
Entrée d'eau et d'égout · Installation de fosses septiques
Déneigement

RBQ: 5751-0356-01

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION | PROJETS IMMOBILIERS | ARCHITECTURE

Claude Jussaume inc.

Entrepreneur général

Construction et rénovation

LICENCE RBQ: 8334-8326-31

Nous avons à cœur l'évolution de notre village et la volonté de mettre en lumière toutes ses richesses.

SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Résidentiel
- Commercial
- Institutionnel

JUSSARCHI architecture

GARANTIE

PROJETS DE TOUTES ENVERGURES

- Maison neuve
- Agrandissement
- Bâtiment personnalisé
- Architecture et présentation 3D

APCHQ

www.claudejussaumeinc.com

info@cjussaumeinc.com

@claudejussaumeinc

514 943-3240

Groupe Voyages Québec

« CROISIÈRE SUR LE RHIN ROMANTIQUE »

De la Hollande à l'Allemagne

À bord du MS Douce France - CroisiEurope
Du 25 avril au 6 mai 2024

L'aventure débute à ***Amsterdam*** pour y découvrir, à travers ses canaux langoureux et ses étroites maisons à pignons, le charme de ses atouts. Laissez-vous envouter par les flots et laisser la magie opérer « ***châteaux, forts, villages pittoresques et vignobles*** ». Vous visiterez la ville de ***Cologne, Rüdesheim*** et vous comprendrez alors pourquoi cette vallée est connue sous le nom de « Rhin romantique ». Vous séjournerez ensuite à ***Strasbourg au cœur de l'Alsace***.

Sur 20 cabines réservées, il n'en reste que 3 disponibles au niveau pont principal.

Edith Jalbert, conseillère & organisatrice en voyages de groupes pour **Le Groupe Voyages Québec,** détenteur du permis du Québec
(514) 970-3160 / edith@edithjalbert.com /
FB: Escapades Edith Jalbert

Mon courtier savant

Chapdelaine

Assurances | Services financiers

Saint-Hyacinthe
2960 boul. Laframboise, QC J2S 4Z2

Beloeil
220 rue Brébeuf, QC J3G 5P3

Sans frais 888-277-3537

Auto - Habitation - Entreprises
chapdelaine.qc.ca

MERCI... DU FOND DU CŒUR!

Nous avons adoré faire partie de votre quotidien au cours des 20 dernières années, mais il est temps pour nous d'explorer d'autres chemins. Nous avons le cœur tellement plein de beaux souvenirs et de reconnaissance! C'est un cadeau inestimable que vous nous avez fait d'accueillir notre famille dans vos vies et vos cœurs. Nous avons fait de notre mieux pour vous offrir un commerce accueillant et chaleureux, qui réflétait nos valeurs et notre personnalité.

MERCI DU FOND DU CŒUR À NOS EMPLOYÉ.ES, ces beaux jeunes adultes qui ont été à votre service avec tant de générosité. Les guider souvent dans leur premier emploi a été pour nous tellement riche en apprentissages. Ce sont des membres de la grande famille du dep pour toujours! **MERCI À NOS FOURNISSEURS ET REPRÉSENTANTS**, certains ont été à nos côtés durant des années! Leur bonne humeur ensoleillaient nos journées. Ce fût un honneur d'offrir à nos clients les produits d'ici, faits avec fierté par des gens passionnés, merci aux **ARTISANS** de nos extraordinaires produits du terroir! Merci à notre chère Geneviève Vézina, notre phare dans la nuit! Merci à **CFNJ 99,1fm** d'avoir agrémenté nos journées d'une trame sonore pleine de joie, nous permettant d'offrir une vitrine à notre si belle chanson francophone et traditionnelle.

Et surtout, **MERCI, MERCI À VOUS CHERS CLIENTS**! Évidemment, nous avons le cœur gros de ne plus pouvoir vous voir au quotidien, mais notre famille est bien établie à Saint-Denis et nous nous reverrons souvent. Au fil des ans, vous êtes devenus des amis et des membres de notre famille du cœur! Vous allez nous manquer!

Fermé pour rénovations du 27 septembre au 16 octobre

RÉOUVERTURE LE 17 OCTOBRE AM!!

ON EST LÀ POUR VOUS.

Lun. au ven. :
9 h à 19 h

Samedi :
10 h à 17 h

Dimanche :
Fermé

Service de livraison

Caroline Désilets et Philippe Desmarais
Pharmaciens-propriétaires
affiliés à Proxim

688, chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu
450 787-2077

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider a atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.

Olivier L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM, FCSI
Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante ltée.
Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4e étage, Bureau 4000
St Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur. : (450) 250-0722 | Cell : (450) 502-4744
olheureux@assante.com

Gestion de capital Assante ltée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Les produits et services d'assurance sont fournis par les Services de succession et d'assurances Assante Inc.

CI GESTION DE PATRIMOINE ASSANTE

MESSIER MARTE
COURTIERS IMMOBILIERS

VOS PROJETS IMMOBILIERS SONT NOTRE PRIORITÉ!

DEUX GARS D'ICI QUI ONT À COEUR
VOS PROJETS IMMOBILIERS !

APPELEZ-NOUS...
JOHNNY ET DANIEL S'OCCUPENT DE VOUS!

RE/MAX

3100 Av. Cusson Bur. 101, Saint-Hyacinthe, QC J2S 8N9

Johnny Marte **514 346-5688** | Daniel Messier **514 967-2395**
COURTIER IMMOBILIER | COURTIER IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

www.facebook.com/messiermarteimmobilier

RE/MAX RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIÈRE

VILLE & CAMPAGNE
Courtiers immobiliers

ENSEMBLE, CONCRÉTISONS TOUS VOS PROJETS !

BIANCA FILION
Courtier immobilier

514 434-5040
bianca.filion@remax-quebec.com

B. 450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil

RE/MAX
RE/MAX EXTRA
Agence immobilière

Calendrier COLLECTES 2023

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

JANVIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

FÉVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28			

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

JUIN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

JUILLET

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AOÛT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

OCTOBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

DÉCEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

● Ordures ■ Recyclables ◆ Organiques Feuilles et chaume Sapins Encombrants (sur réservation)

Pour connaître les heures d'ouverture de l'Écocentre régional, consultez le site Web au mrcvr.ca/ecocentre

MRCVR